Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00386 **Publié le 28 octobre 2026**

Arrêté n° 5064-2026/ARR/DAJI du 26 octobre 2026

Modifiant l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 205580-2026/1-ACTS/DAJI du 11 septembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : A l'article 3 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif à la **commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil**, les mots : « *Mme Dominique LACROIX, titulaire, représentante d'une association s'occupant de la protection de l'enfance* » sont remplacés par les mots : « *M. Victor PEKATAUTAHI, titulaire, représentant d'une association s'occupant de la protection de l'enfance* » et les mots : « *Mme Valérie MEÏTE, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Valérie DIGOUE, suppléante* ».

Article 2 : A l'article 8 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif à la **commission des sites et monuments historiques**, les mots : « *Mme Josée SANUY, présidente du conseil de l'ordre des architectes* » sont remplacés par les mots : « *M. Matthieu LEROUX, président du conseil de l'ordre des architectes* » et les mots : « *M. Gabriel VALET, président de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie* » sont remplacés par les mots : « *Mme Christiane TERRIER, agrégée d'histoire et de géographie et docteur ès-lettres en histoire* ».

Article 3 : L'article 17 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« ***ARTICLE 17*** *: Au conseil d'administration de l'****Agence rurale****, sont désignés en qualité de personnes qualifiées :*

- *M. Dylan JACQUES, représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud (titulaire) ;*
- *M. Christophe COLOMINA, représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud (suppléant).* ».

Article 4 : A l'article 22 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif à la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 1**, les mots : « *Mme Dominique BLANC, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karen GUIHARD, suppléante* ».

Article 5 : A l'article 23 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif à la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2**, les mots : « *Mme Carole CHEVROLLIER, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Katia MENANTEAU, suppléante* » et les mots : « *Mme Christelle MEHAT, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Dominique BLANC, suppléante* ».

Article 6 : A l'article 24 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif à la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3**, les mots : « *M. Karim PIERRON, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Aurélie MANAUTE, suppléante* ».

Article 7 : A l'article 27 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée relatif au **comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération »**, les mots : « *Mme Christel IZAC, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Mickaël LELONG, titulaire* ».

Article 8 : Après l'article 28 de l'arrêté n° 3276-2026/ARR du 8 septembre 2026 susvisée, est inséré un article 28-1 ainsi rédigé :

« ***ARTICLE 28-1*** : *Au comité technique du* ***projet Carrefour pour la Réussite de l'Orientation du Secondaire vers le Supérieur (CROSS)****, est désigné(e)* :

- Mme Marie-Laure UKEIWE. ».

Article 9 : Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

La Présidente

SONIA BACKES